

Séance du Conseil général du 11 juin 2018

Rapport du conseil communal

10. Approuver le nouveau cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance

En fin d'année 2017, le Bureau du conseil général a décidé de se pencher sur un nouveau cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance.

Après s'être réuni à deux reprises, dont une fois en présence des membres de la commission en question, le bureau du Législatif a proposé un nouveau document « plus épuré » au Conseil communal qui l'a accepté.

Lors de sa séance du 2 mai dernier, la Commission de gestion et de surveillance a pris connaissance de ce nouveau cahier des charges et l'a accepté tel que présenté.

La Commission de gestion et de surveillance ainsi que le Conseil communal vous recommandent d'accepter ce nouveau cahier des charges.